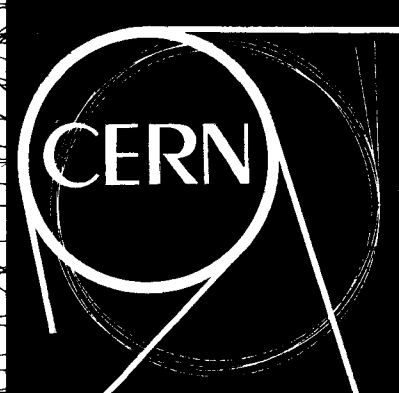


NEW BULLETIN

The Bulletin was created some 2 years ago with the object of concentrating into a single regular publication the increasing quantity of information which a high proportion of the staff should see. This objective has been largely achieved, although the number of supposed special cases has tended to proliferate.

Today's edition incorporates a number of improvements in presentation and represents a new stage in the continuing development of the Bulletin. It is hoped that the changes will overcome the shortcomings of the old layout and succeed in transforming the Bulletin into the sort of information medium which the CERN staff needs.

This would seem to be an opportune moment for outlining the policy basis on which the future Bulletin will be operated :

1. The Bulletin will be the sole communication medium for all information of general interest.
2. Items concerning Staff Association activities should be sent to the Staff Association secretariat, by Tuesday lunch-time, the remainder to the Public Information Office by Wednesday lunch-time for inclusion in the issue distributed on the following Friday.
3. Insertions should be supplied in English or French, or in both languages, as the originator judges necessary. Neither the Staff Association nor the PIO can provide a translation service.

(Cont. overleaf)

NOUVEAU BULLETIN**Contents Sommaire**

Enseignement Training	3
Affaires Sociales Welfare	3
Avis officiels Official notices	4
Association du Personnel	6
Staff Association	
Théâtres	7
Clubs	8
Menus	11
Formules Forms	12

Le Bulletin a été créé il y a environ 2 ans en vue de rassembler dans une seule publication régulière la quantité croissante d'informations qu'il convient de porter à la connaissance d'une grande partie du personnel. Cet objectif a été largement atteint bien que les cas "spéciaux" aient eu tendance à proliférer.

Apportant un certain nombre d'améliorations au point de vue de la présentation, la présente édition constitue une nouvelle étape dans l'évolution du Bulletin. On espère que ces modifications remédieront aux insuffisances de l'ancienne présentation et qu'elles permettront de faire du Bulletin l'organe d'information dont a besoin le personnel du CERN.

A cette occasion, il semble opportun d'indiquer les grandes lignes de la politique qui sera suivie à l'avenir pour le Bulletin :

1. Le Bulletin constituera l'unique moyen de diffusion pour toutes les informations d'intérêt général.
2. Les nouvelles concernant les activités de l'Association du Personnel devront être envoyées au secrétariat de l'Association du Personnel pour mardi midi et les autres nouvelles au Service d'Information du Public pour mercredi midi, de façon à permettre leur parution dans le numéro distribué le vendredi suivant.
3. Les annonces devront être rédigées en français, en anglais, ou dans les deux langues, au choix de l'auteur. La traduction ne peut être assurée ni par l'Association du Personnel, ni par le Service d'Information du Public.

(Suite page 2.)

(Cont.)

4. The new calendar section, which will be included in each copy of the Bulletin, will also be displayed on the notice-boards of CERN and will replace the individual notices which have been printed especially for display in the past.
5. Information supplementary to the calendar announcement will be printed in the Bulletin as editorial matter, subject to space being available.
6. The following categories of information only may be printed separately :
 - a. Items which must be published before the following issue of the Bulletin is circulated (e.g. notification of a colloquium arranged at short notice, late changes of date, etc.). These items should be sent to the PIO for publication or display in the most suitable form.
 - b. Items of restricted interest (e.g. information relevant to one Division). These items should be handled by the originating Division. (The Mail Room has addressing equipment capable of selecting by Division, nationality, etc... and can be asked to prepare plates for regular circulations). A copy of the circular should be sent to the PIO.

(Suite)

4. Un calendrier des manifestations sera désormais joint au Bulletin, il sera également affiché sur les panneaux du CERN et remplacera les avis individuels qui, auparavant, étaient spécialement imprimés pour l'affichage.
5. Les informations venant compléter le calendrier paraîtront dans le Bulletin sous forme d'article, dans la mesure où il y a de la place.
6. Seuls pourront être imprimés à part les articles de catégories d'informations suivantes :
 - a. Les nouvelles devant être obligatoirement publiées avant la mise en circulation du prochain numéro du Bulletin (par exemple, notification d'un colloque prévu à très bref délai, modifications de date intervenant en dernière heure, etc.). Ces nouvelles devront être adressées au Service d'Information du Public, pour publication ou affichage sous la forme la plus appropriée.
 - b. Les nouvelles d'intérêt réduit (par exemple : informations intéressant une seule Division). Leur diffusion devra être assurée par la Division elle-même. (Le Service du Courrier dispose d'adressographes permettant de sélectionner les destinataires par Division, nationalité, etc., et peut, sur demande, établir des plaques pour tirages réguliers). Un exemplaire de la circulaire devra parvenir au Service d'Information du Public.

CERN BULLETIN

Deadline for insertions:

Information to
PUBLIC INFORMATION
OFFICE

Tel. 4052-3586

Wednesday 12.00 ◀

Information to
STAFF ASSOCIATION
SECRETARIAT

Tel. 4352

Tuesday 12.00 ◀

Dernier délai d'insertions:

Information au
SERVICE D'INFORMATION
DU PERSONNEL

Tél. 4052-3586

Mercredi 12.00 ◀

Information au
SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION
DU PERSONNEL

Tél. 4352

Mardi 12.00 ◀